

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Août 2024

Référence  
D2024\_23

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote
à l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Pithiviers  
Le : 05/08/2024  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2024, le Jeudi 1 Août 2024 à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie .

**Présents** : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Absent(s) : Mme SAUVERVALD Margaux

**A été nommée secrétaire** : Mme PERON Adeline

**Objet de la délibération : Acceptation de devis Rénovation logement 5 bis rue Robert Rabaud**

### Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** le Code de la Propriété des personnes publiques ;

**Considérant** la nécessité de continuer la réhabilitation d'un bien immobilier propriété de la commune, situé au 5 Bis Rue Robert RABAUD 45480 Charmont-en-Beauce ;

**Vu** les différents devis présentés pour la réalisation des travaux de rénovation du sol de la pièce de vie, de la salle de bain et des toilettes ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

### DECIDE

#### **Article 1 :**

D'accepter le devis de J. DAGUE, 2 impasse du Moulin 45480 Charmont en Beauce, pour les travaux ci-dessus mentionnés hors plomberie, pour un montant de 4304.00 € hors taxes et 5164.80 € TTC ;

Et d'accepter le devis de EURL POT FRANCOIS, 10 rue de la Mairie 45480 LEOUVILLE, pour la réalisation des travaux de plomberie, pour un montant de 3897.50 € hors taxes et 4287.25 € TTC.

#### **Article 2 :**

D'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret les subventions et permettre la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier

Envoyé en préfecture le 07/08/2024

Reçu en préfecture le 07/08/2024

Publié le

ID : 045-214500803-20240801-D2024\_23-DE



Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour la signature de tous documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/08/2024  
Le Maire  
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.